

<p style="text-align: center;">PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U14 MASCULINS - SAISON 2023-2024</p>
--

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum.

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIERE PHASE

1ERE DIVISION 19 équipes en 2 POULES (10 et 9 équipes)

10 matchs simples

POULE A

LA ROCHE VHB 1 – C.POUZAUGES* PAYS DU HAUT BOCAGE 1 – SL VICOMTAIS 1– MONTAIGU VHB –
HBC FONTENAISIEN – HBC BENET–CHANTONNAY JAUDO VHB –LES HERBIERS VHB2 – SEVRE VHB1 –
SL CHAVAGNES EN PAILLERS

POULE B

TALMONT HC–SL AUBIGNY MOUTIERS – LES HERBIERS VHB - LE POIRE BELLEVIGNY HB- CH AIZENAY –
CHB DES ACHARD 1– CHALLANS NOV HB- HBC DOMPIERRE – SABLES EC OHB

2EME DIVISION

SL VICOMTAIS 2 – HBC LUCONNAIS – PAYS DES ESSARTS HB – CH DES ACHARDS 2– HBC DU HAVRE DE
VIE – LA ROCHE SUR YON VHB 2 – MONTAIGU VHB 2 – C.POUZAUGES*PAYS DU HAUT BOCAGE 2 –
SEVRE VHB2

DEUXIÈME PHASE = reprise janvier 2024

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

PRÉCISION :

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2010 - 2011-2012 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – REGLE DITE DE « BRULAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U14 sont considérées supérieures toutes les catégories régionales et U16 départementales

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2023-24

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

ARTICLE 4 : MUTATIONS Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune -26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 13H30 – 17H30
DIMANCHE 9h à 11h30 et 13h30 à 17h

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 10

ARTICLE 8 : ACCESSIONS

Les deux premiers de la poule 1^{ère} division 2^{ème} phase accèdent au championnat -15M région pour la saison 2023-2024

ARTICLE 9 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

Reconduction de la coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat -14 masculins avec engagement automatique d'une seule équipe par club.
Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DESISTEMENT COUPE DE VENDEE U14 MASCULINS 2023/2024

Document à compléter et retourner avant le 30 Octobre à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DESIRE PAS PARTICIPER A CETTE EPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)